

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 49

N° 3638

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3638

## AMENDEMENT

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 49

#### ÉTAT B

##### Mission « Culture »

null

##### I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	122 894 461
Création	0	16 060 219
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	9 945 616
Soutien aux politiques du ministère de la culture	101 590 300	0
<b>TOTAUX</b>	<b>101 590 300</b>	<b>148 900 296</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-47 309 996</b>	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	0	79 894 461	
Création	0	16 060 219	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	9 945 616	
Soutien aux politiques du ministère de la culture	58 590 300	0	
<b>TOTAUX</b>	58 590 300	105 900 296	
<b>SOLDE</b>	-47 309 996		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour parvenir à maintenir le déficit à 5,0 % du PIB en 2026, cet amendement procède par avance à l'annulation d'une partie de la mise en réserve des crédits de la mission « Culture », pour un montant de 47,3 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), réparti de la manière suivante :

- -16,1 M€ en AE et en CP sur le programme 131 « Crédit à la culture » ;
- -17,9 M€ en AE et en CP sur le programme 175 « Patrimoines » ;
- -11,5 M€ en AE et en CP sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ;
- -1,9 M€ en AE et en CP sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».

Ce nouvel effort en dépenses de l'État permettra de tenir l'objectif d'une baisse en valeur des crédits ministériels, hors coordination avec la loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Cet amendement modifie également la répartition des crédits résultant des amendements adoptés par le Sénat en première lecture et pour lesquels le Gouvernement a émis un avis défavorable. Il est ainsi procédé aux mouvements suivants :

- -105 M€ en AE et -62 M€ en CP sur le programme 175 « Patrimoines » ;

- +1,5 M€ en AE et en CP sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » ;
- +103,5 M€ en AE et +60,5 M€ en CP sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».